

Département de l'Hérault

2015_23_01_04

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 janvier 2015

Membres en exercice :

Pays Haut Languedoc

et Vignobles

Date de la convocation: 15/01/2015

34

L'an deux mille quinze et le vingt trois janvier l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: 21

Votants: 21

<u>Présents</u>: Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert

ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Lionel GAYSSOT, Gilbert

Pour: 21 LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine

OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Antoine MARTINEZ, Alain MOULY,

Rémy PAILLES, Yves ROBIN, Robert TROPEANO, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Appel à contribution statutaire auprès du conseil général

Le Conseil Général, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 510.000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 janvier 2015.

Le Président, Francis Boutes

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 29/01/2015
034-253403554-20150123-2015 23 01 04-DE